

Service en ligne Médicaments d'exception et Patient d'exception Accès pour l'adjoint administratif

Son offre de services étant en constante évolution, la Régie a décidé d'accorder l'accès au service en ligne *Médicaments d'exception et Patient d'exception* à une nouvelle clientèle. Cette modernisation a pour but de faciliter la tâche des prescripteurs quant aux vérifications à faire en lien avec les demandes d'autorisation de paiement.

Ainsi, **à compter du 8 mai 2017**, tous les adjoints administratifs et les adjointes administratives travaillant auprès d'un prescripteur autorisé pourront avoir accès au panorama *Consulter les demandes par personne assurée* de ce service en ligne. Les nouveaux utilisateurs pourront y effectuer un suivi en ligne des demandes soumises à la Régie par un prescripteur.

1 Demande d'accès au service en ligne Médicaments d'exception et Patient d'exception

Pour demander un nom d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe temporaire permettant aux adjoints administratifs et aux adjointes administratives désignés d'accéder au service en ligne *Médicaments d'exception et Patient d'exception*, vous devez utiliser le formulaire [Demande d'accès aux services en ligne \(4313\)](#).

Pour obtenir ce formulaire, cliquez sur l'hyperlien *Demander ou déléguer l'accès à un service en ligne spécifique*, accessible sous *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne, dans la section dédiée à votre profession sur le site de la Régie au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels. Après avoir choisi le service en ligne *Médicaments d'exception et Patient d'exception*, le formulaire 4313 vous sera présenté dans une page d'accueil explicative.

Vous devez ensuite remplir, signer et poster ce formulaire à la Régie. **Les signatures originales sont requises et aucune photocopie n'est acceptée.** Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais et les instructions afférentes vous seront retournées.

Pour plus d'information sur les services en ligne de la Régie, consultez la section 4 de l'infolettre.

2 Configuration minimale requise pour utiliser le service en ligne

Pour optimiser l'utilisation du service en ligne, la Régie vous suggère d'avoir, au minimum, les fureteurs *Internet Explorer 8* ou *Firefox 3* et vous conseille d'activer les fonctions *JavaScript* de votre navigateur, puisque certaines fonctionnalités du site Web nécessitent l'utilisation de ce langage.

Courriel

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Télécopieur

Québec 418 646-9251

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8 H 30 À 16 H 30
(MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)

3 Consulter une demande d'autorisation de paiement pour une personne assurée

Le panorama *Consulter les demandes par personne assurée* donne accès à l'état et au résumé d'une demande de paiement transmise à la Régie au cours des 90 derniers jours.

Ces données permettent de savoir si la demande est acceptée, refusée ou en cours d'approbation, ou si la décision ne peut être prise sans l'obtention d'information supplémentaire, et ce, en fonction du médicament et du numéro d'assurance maladie fournis.



Un guide de l'utilisateur est disponible dans le menu *Aide* du service en ligne *Médicaments d'exception et Patient d'exception*.

4 Services en ligne de la Régie

Vous pouvez accéder ou vous inscrire aux services en ligne de la Régie, ou en demander l'accès pour votre personnel administratif, en cliquant sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne, dans la section dédiée à votre profession sur le site de la Régie au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels, ou en communiquant avec le Centre d'assistance aux professionnels :

☎ Régie de Québec : 418 643-8210
Région de Montréal : 514 873-3480
Ailleurs au Québec : 1 800 463-4776



**Après avoir établi votre identité,
faites le 1 pour les services en ligne.**

✉ sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca